



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Ré

Mc
t

11173586

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

07 -11- 2011

BRICHAUX Julie
Greffier assumé

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TOURNAI

N° d'entreprise : 0401.271.875

Dénomination

(en entier) : **OPSOMER & DELMOTTE**

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Siège : Avenue de la S.I.D.E.H.O. 4, 7780 Comines (Comines-Warneton)

Objet de l'acte : Démission et nomination gérants

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale spéciale du 25/10/2011 que l'assemblée a pris connaissance et a acté la démission comme gérant de monsieur Chris Delmotte et madame Nadine Ramon, domiciliés ensemble à 7780 Comines (Comines-Warneton), Avenue de la S.I.D.E.H.O. 4.

Les démissions prennent effet dès le 25/10/2011.

Il ressort du même procès-verbal que l'assemblée a décidé de nommer comme nouveau gérant non-statutaire:

- la SPRL DERAM MANAGEMENT, ayant son siège social à 7780 Comines (Comines-Warneton), Avenue de la S.I.D.E.H.O. 4, inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 0840.565.970;

Il résulte de la déclaration des gérants de la SPRL DERAM MANAGEMENT du 25/10/2011 qu'ils ont désigné monsieur Chris Delmotte, prénommé, comme représentant permanent de la SPRL DERAM MANAGEMENT pour l'exécution du mandat de gérant de la SPRL DERAM MANAGEMENT dans la SPRL OPSOMER & DELMOTTE.

- la SPRL DERAM INVEST, ayant son siège social à 7780 Comines (Comines-Warneton), Avenue de la S.I.D.E.H.O. 4, inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 0840.565.673.

Il résulte de la déclaration des gérants de la SPRL DERAM INVEST du 25/10/2011 qu'ils ont désigné madame Nadine Ramon, prénommée, comme représentant permanent de la SPRL DERAM INVEST pour l'exécution du mandat de gérant de la SPRL DERAM INVEST dans la SPRL OPSOMER & DELMOTTE.

Les mandats prennent cours le 25/10/2011 et ceci pour une durée indéterminée et jusqu'à révocation simple du mandat.

Représentation externe (art. 9)

Agissant conjointement, les gérants peuvent, conformément à l'article 130 des lois coordonnées sur les Sociétés Commerciales, accomplir tous les actes nécessaires et utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, sauf ceux que la loi réserve à l'Assemblée Générale, et représenter la société à l'égard des tiers et en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Agissant isolément, chacun d'eux peut accomplir tous actes de gestion journalière de la société, pour autant que chaque opération prise isolément ne dépasse pas une somme de un million (1.000.000) de francs belges.

Ainsi fait à Comines (Comines-Warneton), le 25/10/2011.

Signé:

La SPRL DERAM MANAGEMENT, représentée par son représentant permanent, monsieur Chris Delmotte
Gérant

La SPRL DERAM INVEST, représentée par son représentant permanent, madame Nadine Ramon
Gérant

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/11/2011 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature